

Toulouse, le 17 avril 2020

Communiqué de presse

- ECONOMIE / Covid-19 -

Actualité des dispositifs de soutien à l'économie régionale

La réunion hebdomadaire sur l'activité économique, coprésidée par Étienne Guyot, préfet de région et de la Haute-Garonne, et Carole Delga présidente de la Région Occitanie a permis de faire un point d'étape sur les mesures de soutien à l'économie, de présenter les nouvelles mesures de soutien aux entreprises et de répondre aux interrogations de l'ensemble des représentants professionnels. L'ensemble de l'écosystème économique régional, administrations et entreprises, est mobilisé pour faire face à la crise !

1/ Les résultats de l'action publique

Au 15 Avril, 32 000 entreprises ont effectué une demande d'indemnisation d'**activité partielle** pour 658 000 salariés ce qui représente 1/3 des salariés de la région. Le soutien à l'activité partielle représente un coût global de 2,4 Md€ en Occitanie. Le **fonds de solidarité Etat/Région** qui permet le soutien aux indépendants, professions libérales, et micro-entrepreneurs dont le chiffre d'affaires a baissé de 50 % au moins a permis l'indemnisation de 49 795 entrepreneurs pour un montant moyen de 1 295€ (montant du soutien en Occitanie : 64M€). **Les prêts aux entreprises** garantis par l'État afin de soutenir la trésorerie ont été sollicités en Occitanie par 20 000 entreprises pour un montant total de 2 Mds d'euros de crédits.

Par ailleurs 5543 entreprises ont déposé une demande d'annulation ou de report fiscal pour un montant global de 110M€. Le gouvernement a souhaité accélérer le **remboursement de crédits** (crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt compétitivité et TVA). Au total 229M€ ont été remboursés de manière anticipée en Haute-Garonne.

Sur le front du chômage, **Pôle Emploi** ne constate pas à ce jour de licenciements économiques significatifs, cependant l'augmentation des inscriptions à pôle emploi est réelle du fait du non renouvellement de CDD et de l'arrêt de missions d'interim. Le nombre d'offres d'emploi proposées est lui en baisse de 70 % au regard de la situation antérieure à la crise. Les secteurs de la santé et des transport ont toutefois des besoins significatifs.

2/ Des politiques publiques qui s'adaptent aux réalités de terrain

Les dispositifs annoncés évoluent régulièrement pour répondre aux besoins des entrepreneurs. L'État et la Région veillent à adapter au mieux les aides afin de soutenir tous les secteurs de l'activité régionale :

ouverture du fonds de solidarité à certaines professions, augmentation du plafond de l'aide anti-faillite (Volet 2), aide spécifique pour les commerçants et artisans, dispositif de réassurance du crédit par l'État :

- **Fonds de solidarité pour les indépendants, professions libérales et micro-entrepreneurs** : Les critères d'attribution du volet 1 évoluent pour prendre en compte certaines professions qui en étaient exclues jusque-là : auteurs, artistes, agriculteurs membres d'un groupement agricole commun ainsi que les structures récentes ou celles dont l'activité est très saisonnière. La dotation de ce fonds initialement d'1Md€ est portée à 7Md€ avec une participation des Régions de 500M€ et le soutien des assureurs pour 400 M€.
- Le déploiement du **fonds de solidarité** se poursuit avec l'ouverture du portail permettant de déclarer en ligne les demandes pour le volet 2. Le second volet du dispositif vise à éviter les faillites des TPE, professions libérales et micro-entrepreneurs, en aidant notamment à régler les charges fixes. Initialement fixée à 2000€, ce montant est porté à 5000€ par le ministre Bruno Le Maire. Les entreprises devront avoir bénéficié du volet 1, être dans l'impossibilité de régler leurs dettes exigibles sous 30 jours et attester sur l'honneur un refus de prêt bancaire par leur banque. Les dossiers seront instruits par les services de la Région Occitanie, les versements seront assurés par la DGFIP. Le site permettant la télédéclaration est le suivant : <https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/fonds-de-solidarite-%E2%80%93volet-2-region>
- **Mise en œuvre d'une aide financière exceptionnelle à destination des artisans** et commerçants pour environ 1Md€ pour environ 1,4 million d'artisans et commerçants qui ont versé des cotisations retraite en 2018 (France entière). Cette aide d'un montant maximum de 1250€ sera versée automatiquement par l'URSSAF et ne nécessite pas de formuler une demande.
- **Lancement d'un dispositif de réassurance crédit fournisseur par l'État** pour garantir les entreprises contre les risques d'impayés. L'apport de l'État en termes de réassurance publique aux acteurs de l'assurance crédit s'élève à 12 Md€. Il se concrétisera par la commercialisation depuis le mercredi 15 avril de trois nouveaux produits proposés par les assureurs.

Verbatim Préfet : «J'ai souhaité mettre en place un rendez-vous régulier, co-présidé avec la présidente de la Région, avec l'ensemble des représentants des organisations professionnelles et des chambres consulaires. Ce temps d'échanges permet de faire un point sur la situation économique de l'Occitanie et de répondre aux besoins et aux inquiétudes de chacun. Nous faisons évoluer semaine après semaine les politiques publiques afin de les adapter à la diversité des situations de terrain.

L'État est pleinement aux côtés des entrepreneurs et le gouvernement engage des mesures de soutien exceptionnelles. Nous sommes plus que jamais à l'écoute de des entrepreneurs, tant pour passer cette crise que pour répondre aux enjeux liés à la reprise de l'activité. ».

Verbatim Présidente de Région :« Aujourd'hui, l'engagement des collectivités est déterminant. En Occitanie, nous travaillons de façon partenariale, en confiance et en grande réactivité avec les services de l'Etat, les chambres consulaires et l'ensemble des acteurs économiques de la région. Cette crise démontre qu'il faut toujours plus d'agilité et de proximité pour faire du sur-mesure, en fonction de la taille des entreprises, de la spécificité de chaque secteur et des territoires. La Région Occitanie a ainsi voté le 3 avril dernier un plan d'urgence sanitaire, économique et solidaire d'un montant de 250M€ avec sur le volet économique des mesures fortes pour soutenir la trésorerie des entreprises, les emplois, et la formation. »

■ Contact presse :

Préfecture : Marie Latreille de Fozières – 06 45 89 72 16 / Delphine Amilhau – 07 85 02 55 71 / communication@occitanie.gouv.fr

Région Occitanie : Mathilde Masson : mathilde.masson@laregion.fr - Port. : 06.07.75.52.82